

chen nach Körnchen picken kann, so ist er seelenvergnügt und hat noch keinen fortgejagt. Leben und leben lassen, ist seine Devise.

Ganz anders aber gestaltet sich die Sache, wenn die Grünfinken und die Spechtmeisen auf dem Futtertische sind, keiner von diesen duldet eine Konkurrenz und mit scharfen Schnabellieben wird jeder Hungrige fortgejagt.

Frau *Stracht-Imhoof*, Zotingen.

Pronostics réalisés. D'une lettre de M. Cunisset-Carnot au „Temps“ nous extrayons ce qui suit: Tout au fond de moi-même, je pensais bien que l'hiver ne serait pas rigoureux, tout au moins que s'il devait le devenir ce ne serait guère que dans sa seconde partie, c'est-à-dire au plus tôt en janvier. J'écris ceci presque à la fin de décembre et je crois que jusqu'à présent les faits ne démentent pas mon espoir. C'était en effet seulement un espoir que j'avais conçu, et malgré les prophéties aussi abondantes que contradictoires de nos paysans, qui ne sont jamais à court pour dire à l'avance de temps de la saison prochaine, il ne reposait que sur une seule observation: **les mouvements des oiseaux.** Beaucoup de ceux qui nous quittent, même de très bonne heure, dès septembre, par exemple, n'avaient pas encore bougé vers la fin d'octobre, et beaucoup de ceux qui nous arrivent à ce moment n'avaient point fait leur apparition au 15 novembre. Mais le signe le plus caractéristique que la saison serait sans doute fort douce, et cela longtemps après ses débuts, c'est que les bécasses, arrivées à leur date normale de la Toussaint, ne sont pas encore reparties. J'en ai levé au bois tous ces jours-ci. Elles ne s'alarment donc pas et ne songent point à s'en aller, ce dont nous pouvons conclure que pendant un temps plus ou moins long encore le gros froid qui gèle la terre profondément et empêche ces oiseaux de picorer les vers ne se produira pas.

Corneille apprivoisée. Dans le courant de janvier, un habitant de Vevey ou des environs avait recueilli une corneille blessée l'avait soignée et, sans la priver de sa liberté, l'avait en quelque sorte apprivoisée. Il écrit à ce propos, à la „Feuille d'Avis de Vevey“, que l'ingrat maître „Jim“ a repris sa vie vagabonde et a déserté le foyer où il fut choyé et si bien soigné. Un beau jour, M. S. aperçut une bande de corneilles menant grand tapage à quelque distance de sa demeure. „Jim“ était au milieu d'elles, et son sort se décidait sans doute. Il disparut depuis ce jour, et son maître pensa que ses sauvages compagnons l'avaient massacré. A sa grande surprise, quelques jours plus tard, il vit maître corbeau sur un arbre perché, qui poussait des „couacs“ perçants. Il l'appela, mais l'oiseau, tout en manifestant la joie de le revoir, ne voulut pas s'approcher, malgré les appâts qui lui furent présentés. Depuis lors, il n'a plus voulu s'approcher de ses anciens protecteurs. Que s'est-il passé? Le conseil des corneilles lui a-t-il interdit tout rapprochement avec les hommes?

Aus dem Gerichtssaal. In einem Städtchen am Bielersee hat ein Lehrer mit einem Flobertgewehr einen wilden Schwan geschossen, der in der Nähe des Städtchens erschienen war. Er wollte den Vogel skelettieren, liess aber tatsächlich den Kadaver einfach zugrunde gehen. Wegen Zuwiderhandlung gegen Art. 17 und auf Grund des Art. 21, Ziffer 6 des Bundes-

gesetzes über Jagd- und Vogelschutz wurden dem Fehlbaren eine Geldbusse von Fr. 40. — und sämtliche Kosten auferlegt. *Red.*

Nos forêts. Les forêts de la Suisse occupent une superficie de 3988 kilomètres carrés, soit près d'un dixième de la superficie totale de la Confédération. C'est le canton de Berne qui en possède le plus, soit 1562 kilomètres carrés. La Confédération n'en possède pas. Pourquoi l'Etat n'achèterait-il pas dans les cantons montagneux les terrains de peu de rendement pour les boiser ensuite? Toutes ces forêts contribueraient à assainir l'air, à régulariser le cours des torrents, à empêcher les éboulements et les avalanches. Le gibier et les oiseaux y trouveraient leur profit et les arbres une fois grands, ce serait là, pour l'Etat, une jolie source de revenus.

L'aigle de 726 ans! On lisait, il y a quelque temps, dans la „Nova Balkanska Tribuna“, journal bulgare qui paraît à Sofia: „Hier, le chasseur H. Ehr. Minew, chassant aux environs de Tschirpan, près d'une bourgade qui s'appelle Ruikita, a vu passer au-dessus de sa tête, à la hauteur d'une centaine de mètres, un aigle gigantesque qui volait de l'Ouest à l'Est. M. Minew épaula son fusil et, comme il est tireur de premier ordre, du premier coup il atteignit l'oiseau. Tandis qu'il examinait sa victime abattue, il remarqua à la patte de gauche un anneau de métal portant cette inscription gravée: „Volière de Rossitten, Allemagne, 1285“. D'où résulte, qu'en 1285, un certain Rossitten, oiseleur en Allemagne, était propriétaire de cet aigle et lui avait rivé cet anneau à la patte avant de le remettre en liberté. La nouvelle, reproduite par tous les journaux, fit le tour de l'Europe centrale, éveillant la surprise et l'admiration. Un aigle de 726 ans, c'était de quoi bouleverser la science des ornithologistes. A force de voler, la nouvelle parvint jusqu'à Rossitten, village de Courlande, où le baron von Kleist, grand amateur de fauconnerie, déclara que c'était lui qui, en juillet 1911, avait passé l'anneau à la patte de cet aigle, alors tout jeune et presque au saut du nid. Le chiffre 1285 n'était pas une date, mais un numéro d'ordre. Loin de compter sept siècles d'existence, „l'aquila pomarina“, capturé près de Tschirpan, ne comptait que sept mois à peine.

Un impôt sur les chats. Le „Springfield Republican“, grand journal de la nouvelle Angleterre — la région qui a pour centre Boston, aux États-Unis — publie les lignes suivantes: „Si le bill qui a été introduit auprès des Chambres de l'Etat de Massachusetts est adopté, les chats, bien que l'on assure qu'ils vivent neuf vies, courront des dangers sérieux. En vertu de ce bill, les chats de six mois et au-dessus devraient être déclarés chaque année, comme c'est actuellement le cas pour les chiens. Ils seraient soumis à une taxe de un dollar (5 fr.) pour les mâles, et de deux dollars (10 fr.) pour les femelles. Cette mesure vient d'être l'objet d'une délibération favorable de la part du club des oiseaux, nouvellement fondé à Springfield. L'objet du dit club est d'encourager la protection des oiseaux chanteurs, et il part du principe que les chats sont les grands ennemis des oiseaux et en font disparaître chaque année une grande quantité. Le calcul a été fait que chaque chat tue environ quatre-vingts oiseaux par année.